



Fiche n°L3-M-03

Priorité : Lot 3

Projet matériel

CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins pour les jeunes ménages afin de favoriser leur installation sur la commune.

Ce seront des logements communaux locatifs de 2 ou 3 chambres, voire plus selon les opportunités. La Commune procédera à des acquisitions de maisons à aménager ou de terrains à bâtir.

Elle appliquera un système de rétrocession pour tout ménage locataire, achetant une maison ou en construisant une sur le territoire communal.

2. Justification du projet

Sur la commune, les logements sont très peu diversifiés. Il s'agit essentiellement d'habitations unifamiliales de type "4 façades" sur de grandes surfaces maintenant un caractère résidentiel. En outre, le prix de l'immobilier augmente, subissant l'influence du Grand-Duché de Luxembourg et du pôle d'Arlon. L'évolution du foncier rend donc de plus en plus difficile l'accès à la propriété, notamment aux primo-accédants.

A ce titre, l'offre immobilière de la commune devra évoluer et se diversifier. Les habitants auront aussi besoin de soutien afin d'adapter les logements existants pour répondre en particulier aux enjeux financiers. Par la création de logements tremplins, la Commune pourra favoriser l'installation de jeunes ménages, qui eux-mêmes permettront le maintien des services locaux.

La Commune dispose de peu de propriétés foncières communales pour y faire des logements. Malgré l'offre actuelle en logements publics, la Commune a peu de leviers pour soutenir les jeunes ménages, c'est pourquoi elle devra recourir à l'acquisition de parcelles ou de bâtisses.

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de la mixité de la population
- Maintien des services
- Augmentation de l'attractivité de la commune

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L1-M-01 : Aménagement de l'Eldo en une maison multiservices, associée à un logement locatif communal et un atelier rural à Fauvillers
- L3-M-02 : Création de logements adaptés pour aînés
- L3-IM-01 : Création d'une démarche en faveur du logement alternatif ou adapté

3. Lien à la stratégie du PCDR

Social	1 Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)
	1.1 En proposant des solutions adaptées pour permettre à chacun de rester vivre sur le territoire
	1.3 En favorisant l'accès au logement

Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : assurer un développement harmonieux des villages ; réguler l'urbanisation de la commune, afin de préserver son territoire, tout en offrant des possibilités d'accueillir de nouveaux habitants dans les endroits les plus appropriés
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune intergénérationnelle, attentive aux besoins de chacun et en recherche du bien-être de tous, y compris les citoyens les plus défavorisés ; être une commune où le droit à un logement décent est une réalité pour tous ; être une commune durable, où il fait bon vivre, dans un cadre agréable, propre et bien organisé ; structurer l'aménagement du territoire dans notre commune et penser à l'investissement foncier public